



Impact du Covid-19 pour le Groupe VYV et ses composantes

Communiqué

2 juin 2020



Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 532 661 832, numéro LEI 969500E016R1LLI4UF62. Siège social : Tour Montparnasse - 33, avenue du Maine - BP 25 - 75015 Paris.

GR O U P E
vyv

Le Groupe VYV, solide et solidaire face à l'épidémie du Covid-19

Le début de l'année 2020 est marqué par l'émergence et l'expansion à l'échelle mondiale de la crise sanitaire liée au Covid-19. Les mesures exceptionnelles mises en place mi-mars par le Premier Ministre et son gouvernement bouleversent profondément le quotidien des Français tandis que le ralentissement généralisé de l'économie déstabilise l'ensemble des marchés financiers.

En lien avec la directive Solvabilité 2, le Groupe VYV ainsi que l'ensemble des entités assurantielles du Groupe ont détaillé dans leur rapport SFCR, l'état de leur solvabilité et de leur situation financière au 31 décembre 2019. Cette épidémie constitue un événement majeur postérieur à cette date auquel il convient non seulement de présenter les réponses du groupe et de ses composantes envers l'ensemble de ses adhérents, clients et collaborateurs mais également d'en préciser les impacts financiers estimés à la date du 2 juin 2020 conformément à l'article 54 de la directive Solvabilité 2.

Le Groupe VYV, entrepreneur du mieux-vivre

Le Groupe VYV (Harmonie mutuelle, MGEFI, MGEN, MGEN Vie, MGEN Filia, Mutuelle Mare-Gaillard, MNT, SMACL Assurances)¹, créé en 2017, est le premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France. Autour de ses quatre métiers (assurance, services, offre de soins et habitat), le Groupe VYV entend développer des offres complètes et personnalisées pour apporter des réponses résolument uniques et différenciantes à ses adhérents, patients et clients, tout au long de leur vie.

Fort d'un chiffre d'affaires de 9 485 M€, l'ensemble des composantes du groupe protège 10 millions de personnes. Au 31 décembre 2019, le ratio de solvabilité s'établit à 178,5%, et le ratio de « surface financière » (qui considère l'ensemble des fonds propres du groupe) s'élève quant à lui à 212,8%.

Le Groupe VYV mobilisé sur plusieurs fronts

La continuité de l'activité du Groupe VYV est assurée

Du jeudi 12 mars au lundi 16 mars 2020, le gouvernement français actait des mesures exceptionnelles pour contenir la propagation du virus au sein du territoire français : réduction au strict nécessaire des déplacements, fermetures des établissements scolaires, interdiction des rassemblements de personnes et arrêts des activités commerciales non-indispensables à la Nation.

Dans ce contexte, le Groupe VYV a poursuivi l'activation de son plan de continuité d'activité, déjà engagée avant ces annonces : mise en place d'une cellule de crise quotidienne, recours au télétravail dès que possible (de nouveaux équipements ont été mis à disposition des collaborateurs) et systématisation des moyens de communication à distance. L'exécution de ce plan de continuité d'activité a notamment permis le fonctionnement des principales instances du Groupe VYV, en particulier la tenue des différents conseils

1 Le périmètre prudentiel à la date de publication de la note comprend également cinq entités non affiliées pour lesquelles existent des liens de combinaison ou capitalistiques avec l'UMG « Groupe VYV » : Mutex SA, Spheria Vie SA, Parnasse Garanties SA, Ressources Mutuelles Assistance et Union Harmonie Mutualité.

d'administration et la conservation de la relation avec les adhérents (continuité dans la gestion des contrats et la délivrance des prestations).

Afin de respecter les dispositions gouvernementales et en accord avec le décret 2020-418 du 10 avril 2020, l'assemblée générale du Groupe VYV se tiendra à distance le 9 juillet 2020.

Des premiers impacts identifiés par le Groupe VYV

Un ORSA ponctuel sera réalisé en septembre 2020 et coordonné au niveau du Groupe VYV afin de mesurer la déformation du Business Plan suite à la crise. Cet exercice permettra d'anticiper les impacts financiers et techniques tant sur le résultat que sur la solvabilité du Groupe à moyen terme et d'aider à la prise de décision stratégique.

Un environnement financier perturbé

En parallèle des problématiques sanitaires et sociales liées au virus, les mesures prises pour limiter la propagation (en particulier le confinement des populations) impliquent un impact direct sur l'économie, qui s'est traduit sur l'évolution des différents marchés financiers :

- Sur les marchés actions, les cours ont subi une chute importante et rapide dans les premières semaines de mars qui s'est progressivement atténuée à partir de fin mars. Au 31 mars 2020, l'Eurostoxx avait chuté de 25,6% par rapport à la clôture 2019. Les cours demeurent très volatiles et de nouvelles perturbations pourraient intervenir ultérieurement en 2020 en fonction des publications des résultats des entreprises et des autres indicateurs économiques.
- Par ailleurs, l'incertitude sur la santé financière des entreprises créée par la pandémie du Covid-19 induit une hausse des spreads de crédit obligataires entraînant une baisse de la valeur des actifs obligataires.
- Les multiples plans de soutien à l'économie des différents gouvernements internationaux conduisent à une augmentation significative de l'endettement de ces pays qui engendre une forte hausse des spreads de crédit sur certaines obligations souveraines (en particulier certains pays d'Europe de l'Ouest).
- Une incertitude demeure sur les évolutions des prix de l'immobilier au sortir du confinement, une correction des prix pouvant avoir lieu à la fois en raison de la dégradation des conditions économiques pour les ménages et les entreprises mais aussi en raison d'une possible hausse des taux d'emprunt.

Ces bouleversements modifient non seulement l'environnement financier dans lequel le Groupe VYV opère mais également la valeur de ses investissements. Il convient de noter que l'intensité de la crise n'est pas encore connue à la date du 2 juin 2020, date de publication du présent communiqué.

En fonction des évolutions futures, les composantes du Groupe VYV pourraient être amenées à sécuriser leur bilan et constituer des provisions pour dépréciations durables sur certains émetteurs conformément aux dispositions comptables, ce qui aurait un impact défavorable sur le résultat de l'année 2020.

La baisse de la valeur de marché des actifs a une incidence quant à elle négative sur l'évolution des fonds propres prudentiels éligibles à la couverture de l'exigence en capital et donc sur le ratio de solvabilité.

Le Groupe VYV suit au plus près l'évolution des risques de marché et procède à une surveillance permanente de ses placements. Par ailleurs, concernant le risque actions, les couvertures mises en place chez les deux principales entités (MGEN et Mutex) exposées à ce risque ont joué pleinement leur rôle d'atténuation du choc.

L'activité assurantielle mise à contribution au service des adhérents

La pandémie du Covid-19 impacte directement l'activité assurantielle du Groupe VYV non seulement sur son chiffre d'affaires et sa sinistralité mais également au regard des solutions d'accompagnement spécifiques proposées aux adhérents. Les effets et impacts anticipés par le Groupe VYV diffèrent selon le type d'activité.

La croissance du chiffre d'affaires du Groupe VYV attendue en 2020, du fait du fort repli de l'activité commerciale, pourrait être moins forte qu'anticipée avec une incidence sur les années suivantes. A date, le Groupe VYV travaille activement à la relance commerciale.

En parallèle, en solidarité avec ses entreprises adhérentes, des mesures de report des cotisations sont accordées, dans la limite de 100 M€ pour Harmonie Mutuelle sur la santé et estimées à 45 M€ pour Mutex. Cet aménagement en faveur des entreprises fait l'objet d'un suivi en lien avec la trésorerie.

Sur la sinistralité :

- En Santé (74% des cotisations en 2019), il a été observé une baisse globale de la sinistralité pendant la période de confinement, due à un report/ renoncement de certains soins et à la baisse de la productivité des professionnels médicaux suite à des protocoles d'hygiène devenus plus stricts. Même si la tendance générale est à la baisse, de nombreuses incertitudes subsistent sur la sinistralité à venir et notamment un possible effet de « rebond » post-crise (report de soins non réalisés pendant la période de confinement comme sur l'optique ou le dentaire, aggravation de certaines pathologies notamment chroniques mal prises en charge pendant la période de confinement, très forte baisse des actions de prévention).
- En Prévoyance (19% des cotisations en 2019), une augmentation de l'incidence des arrêts de travail est attendue en lien en particulier avec les arrêts de travail pour gardes d'enfants ou préventifs. Les arrêts de travail des fonctionnaires étant pris en charge par l'Etat les trois premiers mois, aucun impact n'est observé à ce jour sur cette population, représentant une partie importante des adhérents du groupe.
- Sur l'activité dommages (5% des cotisations en 2019), il est attendu globalement un impact neutre grâce à un effet de compensation observé entre la baisse de sinistralité sur la branche « véhicules à moteur » directement liée à la période de confinement et la hausse des prestations liées aux garanties « Pertes d'exploitation » (suite à fermeture administrative).

Le périmètre d'établissement des comptes combinés du Groupe VYV étant plus large que celui du périmètre prudentiel, le résultat du Groupe VYV sera également impacté par les impacts de la crise sur ses autres métiers (en particulier l'offre de soins et services).

En réponse à ce contexte inédit, le dispositif de gestion des risques du Groupe VYV s'est renforcé afin de détecter les facteurs de risques émergents, accroître le suivi des risques déjà identifiés et mettre en œuvre les actions de maîtrise du risque appropriées.

Un groupe mutualiste contribuant à la solidarité nationale

Le Groupe VYV démontre sa volonté de contribuer à la solidarité nationale à travers les actions entreprises par ses entités, notamment :

- la levée temporaire des processus de précontentieux et la mise en place d'un report des cotisations aux souscripteurs les plus fragilisés ;
- la création de fonds de soutien aux entreprises et TNS et d'aides financières aux prestataires en difficulté ;
- des prises en charges extracontractuelles, comme la couverture des arrêts de travail dits « préventifs » ;

- le renforcement de son action sociale par des appels de soutien à ses adhérents les plus vulnérables et le maintien des commissions d'action sociale ;
- ainsi que la contribution au fonds de solidarité de la Fédération Française de l'Assurance.

Par ailleurs, le Groupe VYV et ses entités ont lancé le 23 mars la plateforme « Ensemble contre le #Covid-19 » à destination des adhérents des mutuelles du groupe et plus largement du grand public. Cette plateforme diffuse des informations médicales pratiques (détecter l'apparition de symptômes, suivre l'évolution de la maladie, ...). Elle propose également des solutions pour permettre de mieux vivre cette crise sanitaire (démarches administratives, organisation du télétravail, garde d'enfants, ...).

Face à l'épidémie de Covid-19, l'offre de soins et de services du Groupe VYV est en première ligne : elle a adapté son organisation au service des populations en renforçant sa coopération avec l'ensemble des acteurs de santé, publics et privés. Des actions concrètes ont été menées dans les territoires comme :

- l'augmentation des capacités d'accueil d'établissements sanitaires et de centres de soins de suite et de réadaptation pour venir en appui des hôpitaux publics et de tous les acteurs de santé ;
- une protection et un accompagnement renforcés des personnes vulnérables en établissement médico-social (comme par exemple le déploiement d'outils de communication à distance pour faciliter les contacts entre résidents en établissements et leur famille) ;
- les actions innovantes mises au service du plus grand nombre (drive-test de dépistage du Covid-19 à la clinique Jules-Verne, mobilisation de l'établissement Tech'air pour produire les composants essentiels aux respirateurs artificiels des patients en réanimation atteints du Covid-19, ...).

Le Groupe VYV demeure solide

La situation actuelle ne met pas en péril la solvabilité du Groupe VYV. Malgré les premiers effets de la crise, le Groupe VYV couvre 1,7 fois ses exigences réglementaires avec un ratio qui s'établit à 168,8% au 31 mars 2020 (contre 178,5 % à la clôture 2019).

Le ratio de surface financière, qui tient compte de l'ensemble des fonds propres dont dispose le Groupe VYV, sans tenir compte de la limite induite par la convention d'affiliation, s'établit à 197,0% au 31 mars 2020 (contre 212,8% à la clôture) et démontre une nouvelle fois la solidité du Groupe VYV.

Le Groupe VYV est par ailleurs caractérisé par des liens de solidarité financière importants et durables entre ses affiliés tel le mécanisme de solidarité contractualisé par la convention d'affiliation. Ce mécanisme de solidarité, couplé à la suffisance des fonds propres du Groupe VYV, assure la solidité individuelle de chacune des composantes du groupe.

Les impacts et actions au sein de chaque composante du groupe

Harmonie Mutuelle

Harmonie Mutuelle, première mutuelle santé de France et membre fondateur du Groupe VYV, opère principalement sur le marché de l'assurance complémentaire santé, représentant 96,7% de son chiffre d'affaires en 2019 (dont 51% en individuel et 49% en collectif).

Impacts techniques et financiers de la crise sanitaire :

L'évolution de la sinistralité est suivie de près depuis le début de la crise : il a été observé à partir de la 13^{ème} semaine une baisse globale des prestations relatives aux frais de soins par rapport à l'année 2019 avec une disparité selon les postes :

- une baisse très marquée sur les postes optique et dentaire ;
- un maintien équivalent à 50% de ce que l'on constatait en 2019 des postes liés aux soins courants ou aux poursuites de soins (consultations, soins infirmiers).

Il demeure une incertitude sur un potentiel rebond des prestations post crise.

L'évolution défavorable des marchés financiers a entraîné une diminution du rendement du portefeuille d'investissements, avec une baisse marquée sur certains fonds dédiés tandis que des arbitrages ont permis de maintenir le rendement actuariel des actifs gérés sous mandat. La crise sanitaire a également provoqué la baisse de la valeur économique des actifs financiers détenus par Harmonie Mutuelle entre le 31 décembre 2019 et fin avril 2020 et des fonds propres prudentiels de la mutuelle.

Harmonie Mutuelle est par ailleurs attentive au suivi de la situation pour ses différentes participations : filiales assurantielles ou participations dans le secteur de l'offre de soins.

Mesures de solidarité :

Harmonie Mutuelle a mis en place un dispositif d'aides afin de soutenir la solidarité nationale notamment à travers :

- la mise en place d'un report des cotisations santé pour les entreprises fragilisées souhaitant en bénéficier sur demande : une enveloppe de 100 M€ sur le 1^{er} semestre 2020 (dont 9% ont été activés début mai) est prévue et représente la faculté de reporter le paiement jusqu'à trois mois de cotisations ;
- la levée temporaire des processus de précontentieux sur l'individuel et le collectif ;
- la création d'un fonds de soutien doté d'une première tranche de 2 M€ afin d'octroyer des aides exceptionnelles pour les entrepreneurs (TNS) et les petites entreprises (de moins de 19 salariés) en difficultés économiques.

La Mutuelle effectue un suivi renforcé des différentes mesures adoptées ainsi que de sa trésorerie pour permettre la bonne mise en œuvre des mesures.

Impact sur la solvabilité :

Au 31 décembre 2019, la couverture du SCR (Capital de Solvabilité Requis) par Harmonie Mutuelle s'élevait à 299,9%. Les calculs de solvabilité menés sur la base du 31 mars 2020 conduisent à une perte d'environ 9 points de solvabilité pour un ratio de solvabilité de 290,5%, principalement dû à l'impact défavorable des marchés financiers.

Groupe MGEN : MGEN, MGEN Vie et MGEN Filia

Le Groupe MGEN, première mutuelle de la fonction publique en France et membre fondateur du Groupe VYV, intègre trois mutuelles de Livre 2 :

- MGEN, mutuelle professionnelle, qui propose une couverture sociale complète (santé, prévoyance et autonomie) aux personnels de l'Etat dans l'Education nationale, l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation, la Culture, les Sports et la Transition écologique et solidaire. En tant que mutuelle complémentaire, MGEN propose également une complémentaire santé individuelle ouverte à tous publics, ainsi que des contrats collectifs santé et prévoyance pour les entreprises et les associations.
- MGEN Vie, mutuelle dédiée aux prestations « allocation maternité » et « invalidité décès » et réassurée à 100% par MGEN.
- MGEN Filia, mutuelle dédiée à la prestation « service à domicile » pour les adhérents MGEN et réassurée à 80% par MGEN.

Impacts techniques et financiers de la crise sanitaire :

Sur le chiffre d'affaires, il n'est pas attendu d'impact majeur étant donné que la population assurée est en majorité une population individuelle et de fonctionnaires ayant bénéficié d'un maintien de leur salaire sur la période.

S'agissant de la sinistralité santé, le Groupe MGEN a constaté pendant la période de confinement une baisse globale des prestations avec une disparité par poste :

- une hausse en hospitalisation ;
- une baisse sur les autres postes de soins.

Il demeure une incertitude sur un potentiel rebond des prestations post crise.

Concernant la sinistralité prévoyance, une surmortalité est anticipée sur les garanties décès. Sur l'arrêt de travail, l'Etat prenant en charge les trois premiers mois d'arrêt des fonctionnaires, la MGEN n'a pas identifié d'impact à ce jour.

En complément de son activité assurantielle, le Groupe MGEN a également une part importante de son activité de Livre 3, pour laquelle les moyens déployés sont conséquents en cette période de crise.

Le résultat financier attendu pour 2020 de la MGEN pourrait être impacté défavorablement par :

- une baisse des loyers issus de l'immobilier en particulier commercial (impact toutefois limité) ;
- la constitution de provision pour dépréciation durable sur quelques titres identifiés du fait de l'évolution des marchés.

Il convient de noter que la couverture présente au sein du portefeuille actions a joué pleinement son rôle et a permis d'atténuer le choc sur la baisse du portefeuille.

Enfin, le krach des marchés financiers ayant un impact défavorable sur la valorisation des placements financiers du Groupe MGEN, il a entraîné une baisse des plus-values latentes et par conséquent une baisse des fonds propres prudentiels éligibles à la couverture de l'exigence en capital.

Mesures de solidarité :

Le Groupe MGEN s'est montré solidaire pendant la crise de plusieurs manières :

- D'une part, il est en première ligne avec son offre de soins pour participer à la lutte contre l'épidémie. Les établissements de santé MGEN ont notamment apporté une contribution importante dans la lutte contre l'épidémie avec l'ouverture de plusieurs dizaines de lits pour les patients touchés par le Covid-19.
- Par ailleurs, le Groupe a réalisé plusieurs appels téléphoniques aux adhérents les plus fragiles et âgés : plus de 150 000 appels de solidarité ont ainsi été effectués par les salariés et les élus du Groupe MGEN.
- Il contribue également à différents projets de recherche pour lutter contre le Covid-19. Il soutient une étude pilote de recherche bioclinique d'urgence entreprise par le CHU Grenoble Alpes portant sur des patients atteints du Covid-19. Le groupe MGEN participe également via sa fondation d'entreprise à une étude de l'INSERM sur le Covid-19.
- Enfin, le Groupe MGEN est également actionnaire d'un fonds santé avec une participation dans NG BIOTECH, startup homologuée par l'Institut Pasteur pour faire des tests de dépistage du Covid-19 et qui a multiplié ses capacités de production.

Impact sur la solvabilité :

Le ratio de solvabilité au 31 mars 2020 s'établit à :

- 199,2% pour MGEN contre 210,9% au 31 décembre 2019 dû à l'impact immédiat de la crise sur la valeur de marché des actifs ;
- 312,5% pour MGEN Vie, stable par rapport au 31 décembre 2019 (314,1%) ;
- 689,5% pour MGEN Filia, stable par rapport au 31 décembre 2019 (689,1%).

La situation financière de la MGEN reste solide.

MNT

La Mutuelle Nationale Territoriale est la première mutuelle de la Fonction Publique Territoriale en Santé (76% de son chiffre d'affaires 2019) et en Prévoyance (23% de son chiffre d'affaires en 2019). La MNT fournit des solutions d'assurance relatives à des garanties frais de soins, arrêt de travail et invalidité, décès et dépendance. A titre accessoire, elle intervient également en tant que distributeur (en assistance, assurance auto et habitation, caution acquisition, obsèques, emprunteur, épargne retraite et prêt à la consommation).

Impacts techniques et financiers de la crise sanitaire :

Si les remboursements de frais de soins ont globalement baissé à partir du début du confinement, ce constat doit cependant être nuancé par familles d'actes :

- une hausse en hospitalisation importante de l'ordre de 30% ;

- une baisse sur les autres postes de soins, notamment en optique et dentaire (avec une consommation quasi nulle au mois de mars) et en consultations médicales et auxiliaires médicaux.

Le suivi des prestations hebdomadaire des prestations santé est renforcé depuis le début de la crise, notamment pour détecter un éventuel report des soins sur la fin d'année.

En prévoyance sur le maintien de salaire, la MNT n'indemnise les agents territoriaux qu'à l'issue de trois mois d'arrêt de travail, les trois premiers mois de maintien de salaire étant pris en charge par l'employeur et aucun impact n'est observé à ce jour.

Compte tenu de la composition de son portefeuille d'actifs (69,5% de son portefeuille en placements obligataires au 31 décembre 2019), la MNT a surtout été sensible à l'écartement des spreads entraînant une baisse des plus-values latente et par conséquent une baisse des fonds propres prudentiels.

Mesures de solidarité :

La MNT a concentré ses efforts sur la relation de proximité qu'elle entretient avec ses adhérents et ses collectivités partenaires.

D'une part, elle a réalisé une opération très active d'appels de solidarité, qui s'établit entre début avril et mi-mai à 32 000 appels passés.

D'autre part, elle s'intègre pleinement dans la démarche initiée au sein du Groupe VYV et relaie largement auprès de l'ensemble de ses adhérents les services proposés par la plateforme « Ensemble contre le COVID-19 » pour les accompagner au quotidien dans la gestion de la crise.

Impact sur la solvabilité :

Le ratio de solvabilité de la MNT au 31 décembre 2019 s'établit à 137,9%, les impacts de la crise affectent à la baisse son ratio de solvabilité de 18,5 points au 31 mars 2020.

MGEFI

La MGEFI constitue l'acteur mutualiste de référence pour l'ensemble des agents actifs et retraités du Ministère de l'Economie et des Finances en proposant une offre globale santé et prévoyance. Les garanties proposées sont relatives :

- aux frais de soins, majoritairement à titre individuel et dans une moindre mesure à titre collectif ;
- aux Indemnités pour Perte de Traitement et Salaire (IPTs) à titre individuel en cas d'incapacité temporaire.

Impacts techniques et financiers de la crise sanitaire :

Les cotisations étant appelées en début d'année, un impact sur le chiffre d'affaires des adhérents présents au 1^{er} janvier 2020 n'est pas attendu. En revanche, un ralentissement sur les affaires nouvelles est anticipé.

En santé, la MGEFI a constaté une sous-consommation, à fin avril 2020, sur tous les postes de soins (y compris en hospitalisation) avec une baisse des prestations de l'ordre de 21% par rapport à 2019. L'impact est donc actuellement favorable sur les équilibres techniques mais un potentiel report est probable.

Sur les arrêts de travail, l'Etat prenant en charge les trois premiers mois d'arrêt des fonctionnaires, la MGEFI n'a pas identifié d'impact à ce jour sur sa sinistralité en prévoyance.

A la date de publication de la présente note, aucune provision pour dépréciation durable supplémentaire n'est constituée étant donné la proximité du début de la crise. En revanche, il demeure une incertitude d'ici la fin 2020 avec une surveillance hebdomadaire des lignes en risque, qui pourront avoir un impact sur le résultat financier.

La crise a fait ressentir rapidement ses effets à travers l'érosion des plus-values latente par rapport à fin 2019 (date à laquelle elles avaient atteint un niveau important) et a entraîné par conséquent une baisse des fonds propres prudentiels. Le niveau de trésorerie étant suffisant, la MGEFI n'anticipe aucun besoin de vendre avant échéance ses titres obligataires.

Mesures de solidarité :

Toutes les mutuelles du groupe ont sollicité leurs collaborateurs pour des campagnes d'appels téléphoniques vers les adhérents les plus fragiles. Pour la MGEFI et la Masfip, les appels ont concerné près de 30 000 adhérents entre 70 ans et 89 ans.

Impact sur la solvabilité :

La MGEFI étant exemptée des calculs prudentiels trimestriels, le ratio de solvabilité n'a pas été recalculé sur la base du 31 mars 2020. En revanche, son ratio de solvabilité au 31 décembre 2019 s'élevait à 223,5%. Les sensibilités calculées par ailleurs permettent d'estimer l'impact de la baisse des marchés financiers à moins de 10 points de solvabilité.

Mutuelle Mare-Gaillard

La Mutuelle Mare-Gaillard (MMG) est une mutuelle qui se positionne comme un acteur majeur de la vie de la population des Antilles et protège ses adhérents sur :

- des garanties frais de soins (47% de son chiffre d'affaires 2019) majoritairement en individuel (7% des cotisations santé sont issues du collectif - TNS et des petites entreprises) ;
- et des garanties décès (53% de son chiffre d'affaires 2019) en individuel.

Impacts techniques et financiers de la crise sanitaire :

Sur le chiffre d'affaires, la crise a eu très peu d'impact à fin avril. La MMG renforce la surveillance de ses risques d'impayés qui pourraient être en augmentation avec la crise financière sur les autres trimestres de l'année 2020.

Concernant la sinistralité santé, l'impact de la crise est favorable à la MMG avec une baisse des prestations constatée sur le 1^{er} trimestre 2020. Des incertitudes sur un potentiel rebond existent, ce qui conduit à un suivi renforcé de la trésorerie.

S'agissant de la sinistralité décès, la population assurée est en moyenne assez âgée et à risque sur le Covid-19. En revanche, l'épidémie a été relativement contenue en Guadeloupe par rapport à l'Hexagone avec 13 décès enregistrés et un nombre de cas contaminés limités à 155 personnes au 12 mai.

Compte tenu de son allocation historique très prudente (59% de ses investissements en comptes sur livrets au 31 décembre 2019), la MMG a été peu sensible à l'évolution défavorable des marchés financiers. L'impact de la crise sur le résultat financier et les fonds propres prudentiels de la MMG reste donc limité.

Mesures de solidarité :

La MMG accorde à ses adhérents qui en font la demande, des facilités de paiements avec un étalement des cotisations entre 6 et 12 mois pour les entreprises fragilisées et à 3 mois pour les particuliers.

De plus, l'envoi des courriers de mise en demeure qui auraient dû avoir lieu en mars ont été retardés laissant un certain répit aux adhérents.

Enfin, la solution de télémedecine du Groupe VYV a su être au rendez-vous dès le début de la crise sanitaire et a pu être utilisée par les adhérents de la MMG gratuitement afin de favoriser l'accès aux soins pour tous.

Impact sur la solvabilité :

La MMG étant exemptée des calculs prudentiels trimestriels, le ratio de solvabilité n'a pas été recalculé sur la base du 31 mars 2020. Son ratio de solvabilité au 31 décembre 2019 s'élevait à 181,2%. Comme évoqué, l'impact immédiat de la crise sur sa solvabilité est faible compte tenu de la composition de son portefeuille d'actifs.

SMACL Assurances

SMACL Assurances est une société d'assurance mutuelle, opérant sur différentes lignes d'activités Non-Vie : dommages aux biens, véhicules à moteur, responsabilité civile et risques statutaires.

Elle assure en très grande majorité les personnes morales de droit public pour environ 75% de son chiffre d'affaires en 2019 (notamment les collectivités territoriales) mais également des associations, des entreprises et des personnes physiques dans une moindre mesure.

Impacts techniques et financiers de la crise sanitaire :

Sur le chiffre d'affaires, SMACL Assurances est soumise à un risque croissant d'impayés, suite à la crise sanitaire, sur les portefeuilles entreprises et associations.

SMACL Assurances estime à ce jour que la crise sanitaire a des effets à la hausse et à la baisse sur la sinistralité qui pourront se compenser sur son compte de résultat, notamment :

- une baisse significative des fréquences en dommages aux biens et véhicules à moteur suite à la période de confinement (baisse des cambriolages/dégâts des eaux/ incendies et baisse de la circulation automobile). En revanche, il existe une incertitude sur le report éventuel des déclarations de sinistres dans les mois à venir et SMACL assurances constate la survenance de sinistres incendie significatifs (copropriété, OPH..) s'expliquant par les effets directs du confinement à domicile ;
- une hausse significative de la charge de sinistres attendue sur les garanties perte de recette et perte d'exploitation à destination notamment des associations due aux chutes d'activité importantes. Par ailleurs, des incertitudes subsistent notamment sur les conséquences sociales de la crise, qui pourrait également conduire à une recrudescence des violences urbaines et une dégradation du mobilier urbain et aurait ainsi des conséquences négatives sur le résultat de SMACL Assurances.

L'existence de traités de réassurance permettra de limiter les impacts défavorables.

En lien avec la composition de son portefeuille de placements (55% en placements obligataires en valeur comptable), l'écartement des spreads observé a entraîné une baisse des plus-values latentes du portefeuille. SMACL assurances reste vigilante au risque de dégradation des notations des titres obligataires (avérées sur certains titres).

Mesures de solidarité :

Soucieuse des difficultés financières rencontrées par ses sociétaires, SMACL Assurances a réalisé une levée temporaire des procédures de recouvrement en mars et avril, un aménagement de modalités de paiement ou encore une révision à la baisse des garanties sur demande, pouvant entraîner une baisse légère du chiffre d'affaires sur 2020 qui pourra se poursuivre les années suivantes.

Par ailleurs, SMACL Assurances a mis en place en lien avec l'association SMACL solidarité l'opération #Solidaires avec vous afin de proposer une aide exceptionnelle à ses sociétaires (collectivités et associations) pour les aider à financer des actions de prévention et de lutte contre le Covid19.

Dans la continuité des mesures de solidarité entreprises, SMACL a contribué, en tant que membre de la FFA, à hauteur de 1,2 M€ au fonds de solidarité de l'Etat.

Impact sur la solvabilité :

Le ratio de solvabilité au 31 mars 2020 de SMACL Assurances s'établit à 136,9%, en stabilité par rapport au 31 décembre 2019 (131,0%).

MUTEX

Mutex est une société d'assurance mixte à capitaux mutualistes, détenue à 51% par Harmonie Mutuelle, 27,7% par le Groupe AESIO, 12,7% par Mutex Union, 8,7% par le Groupe Matmut et 0,4% par Chorum. Mutex est consolidé par intégration globale dans les comptes combinés du Groupe VYV.

Son activité est majoritairement orientée vers la Prévoyance, qui représente près de 71% de son chiffre d'affaires avec une forte présence sur le secteur des Conventions Collectives de branches et sur les Grands Comptes. La gamme des produits proposés par Mutex couvre largement les besoins de protection complémentaire des particuliers, des professionnels, des entreprises, des organismes de l'Economie Sociale et Solidaire et des collectivités publiques. Par ailleurs, Mutex propose également des garanties en santé (17% de son chiffre d'affaires) et en épargne retraite (12% de son chiffre d'affaires 2019).

Impacts techniques et financiers de la crise sanitaire :

Sur le chiffre d'affaires, Mutex devrait enregistrer une baisse liée à la mise en œuvre du chômage partiel par une partie des entreprises assurées en prévoyance collective (baisse des cotisations en lien avec la baisse de la rémunération globale des salariés concernés pour un maintien du niveau des prestations) ainsi qu'à la défaillance d'une partie des souscripteurs (entreprises et travailleurs non-salariés), dans un contexte de prépondérance de l'activité de prévoyance collective dans le portefeuille et de la relative concentration sur des secteurs économiques fragilisées par la crise. La souscription en ligne n'étant que partiellement généralisée, la souscription d'affaires nouvelles est attendue également en retrait par rapport aux objectifs.

Concernant les garanties arrêt de travail des contrats de prévoyance, Mutex n'a pas encore une visibilité précise des arrêts survenus depuis la crise dans la mesure où :

- l'augmentation de l'incidence des arrêts sur la charge de sinistre est modérée par l'application des franchises prévues dans les contrats (majoritairement supérieures à 30 jours) ;
- les processus relatifs aux déclarations d'arrêts de travail ne sont pas tous dématérialisés.

Toutefois, Mutex anticipe une sur-sinistralité en particulier du fait d'arrêts de travail accordés par la Sécurité Sociale pour garde d'enfants et des arrêts dits préventifs. Mutex a donc renforcé le processus de suivi de gestion à travers la mise en place d'indicateurs.

Pour les garanties mensualisation correspondant aux obligations de maintien de salaire de l'employeur (6% du chiffre d'affaires de la prévoyance collective), l'intervention de Mutex se fera sans application de franchise.

Enfin, s'agissant des activités d'assurance vie et le décès en particulier, Mutex anticipe une légère surmortalité, bien qu'attendue comme marginale d'un point de vue impact sur le compte de résultat.

Mutex surveille les conséquences de la crise sur son résultat financier, l'impact sur le taux de rendement comptable de l'actif reste aujourd'hui limité étant donné la prépondérance des tombées de coupons obligataires dans les revenus financiers de Mutex. A fin avril, au regard du niveau de plus ou moins-values latentes sur ses titres, Mutex n'anticipe pas la constitution de provisions pour dépréciation à caractère durable dans les six prochains mois, à l'exception éventuelle de certains titres non cotés destinés à être détenus sur le long terme. Les titres à risque font l'objet d'un suivi hebdomadaire.

La crise a eu également un impact immédiat sur les fonds propres prudentiels de Mutex à travers la baisse des plus-values latentes, entraînant une baisse du ratio de solvabilité. Il convient de noter que la baisse a pu être toutefois atténuée par la mise en place en février 2020 d'une couverture portant sur un portefeuille d'actions qui a joué pleinement son rôle.

Mesures de solidarité :

Mutex a mis en place un dispositif d'aides afin de soutenir la solidarité nationale notamment à travers :

- l'élargissement de certaines prises en charge (couverture des arrêts de travail dits « préventifs » des personnes souffrant d'une affection longue durée et des femmes enceintes, mais aussi des arrêts de travail pour garde d'enfant) ;
- la mise en place d'un report du paiement des cotisations prévoyance pour les entreprises fragilisées qui en font la demande et les travailleurs non-salariés, report dont le montant est estimé à 45 M€ sur le 2^{ème} trimestre 2020 ;
- la levée temporaire des processus de précontentieux pour les entreprises et les TNS.

Enfin, Mutex participe au fonds de solidarité nationale de la FFA (au titre de sa quote-part pour l'ensemble des sociétés d'assurance) à hauteur de 1 M€.

Impact sur la solvabilité :

Au 31 mars 2020, la couverture du SCR (Capital de Solvabilité Requis) par Mutex s'élève à 162,7%, couverture impactée directement par l'évolution défavorables des marchés financiers. Au 31 décembre 2019, le ratio de Mutex s'établissait à 194,0%.

Pour mémoire, Mutex utilise les mesures transitoires dites « Provision technique »².

RMA

L'Union Ressources Mutuelles Assistance est un acteur mutualiste de référence dans le secteur de l'assistance. Les garanties qu'elle propose sont en inclusion de contrats santé et prévoyance, et proposées majoritairement

² Hors mesure transitoire « Provision technique », le ratio de solvabilité de Mutex s'établit au 31 mars 2020 à 130,2% contre 155,9% au 31 décembre 2019.

à titre collectif (représentant 70% de son chiffre d'affaires total). L'Union exerce ses activités sur l'ensemble du territoire national et même au-delà avec le développement de l'Assistance à l'international depuis 2013.

Impacts techniques et financiers de la crise sanitaire :

La période de confinement a fait chuter considérablement le nombre d'appels quotidiens et par conséquent, la mise en place d'assistance auprès des adhérents. Ainsi, les prestations qui auraient dû être mises en place pendant ce temps ne l'ont pas été. Toutefois, RMA anticipe une reprise de l'activité avec une hausse des interventions chirurgicales estimée à 20% (interventions reportées suite au confinement) sur les mois suivants mais qui ne compensera pas la baisse constatée : in fine, il est probable que l'impact soit positif sur le résultat de l'Union.

En lien avec la composition de son portefeuille de placements (composé à 65% de monétaire, 25% d'immobilier et 10% d'obligations au 31 décembre 2019), l'incidence de la chute des marchés financiers en mars n'a eu que très peu d'impact sur le résultat financier et les fonds propres prudentiels de RMA. L'Union n'anticipe pas d'impact immédiat sur le prix de l'immobilier de la couronne nantaise même si des incertitudes demeurent.

Hormis les impacts techniques et financiers, RMA s'organise pour répondre au surcroît d'activité possible suite à la reprise d'activité, notamment à travers le renforcement de ses équipes.

Mesures de solidarité :

Solidaire avec son réseau de prestataires directs, qui a été en difficulté du fait de la baisse du nombre d'ordres de missions, RMA a décidé après accord de son Conseil d'Administration, d'allouer une aide financière à ses prestataires pour leur permettre d'assurer la pérennité de leur activité. Cette aide représente un quart du chiffre d'affaires réalisé par les prestataires en 2019 sur la période de mi-mars à mi-mai, soit 563 k€.

Impact sur la solvabilité :

RMA étant exempté des calculs prudentiels trimestriels, le ratio de solvabilité n'a pas été recalculé sur la base du 31 mars 2020. Son ratio de solvabilité au 31 décembre 2019 s'élevait à 123,1%. Par ailleurs, RMA bénéficie depuis le 1^{er} janvier 2020 d'une modification de la formule de calcul qui a une incidence positive sur son ratio (gain d'une trentaine de points sur la base du 31 décembre 2019). La crise n'a pas eu d'impact immédiat majeur sur le ratio de solvabilité de RMA compte tenu de la composition de son portefeuille d'actifs.

SPHERIA Vie

Sphera Vie, société anonyme filiale à 99,99996% d'Harmonie Mutuelle, propose des solutions en assurances de personnes, notamment en prévoyance individuelle et collective (46% de son chiffre d'affaires), en assurance emprunteur (25,5% de son chiffre d'affaires) et en santé (18% de son chiffre d'affaires). Elle intervient sur des garanties en cas de décès, d'invalidité, de perte totale et irréversible d'autonomie, d'hospitalisation et d'arrêt de travail.

Impacts techniques et financiers de la crise sanitaire :

L'activité commerciale de Sphera Vie repose principalement sur les courtiers, dont l'activité a été impactée par la crise sanitaire. Les portefeuilles collectifs et les portefeuilles individuels Madelin, santé comme prévoyance, sont impactés en termes de recouvrement de cotisations même si les impacts à fin mars sont limités.

Sur la sinistralité Prévoyance, Spheria Vie estime que le risque arrêt de travail serait le plus touché par la pandémie selon les niveaux de franchise sachant que ceux-ci sont levés en cas d'hospitalisation. Spheria Vie s'attend à une éventuelle surmortalité non confirmée à ce jour qui entraînerait une augmentation du versement de capitaux décès surtout pour les garanties de frais d'obsèques. En santé, Spheria Vie est réassurée intégralement par Harmonie Mutuelle, ce qui limite les impacts pour la structure.

Les placements financiers de Spheria Vie sont gérés par la direction financière d'Harmonie Mutuelle et bénéficient à ce titre du même niveau de veille et d'éventuelles actions de protection, tant sur le résultat financier que sur la solvabilité. Le portefeuille bénéficie d'une faible exposition aux actions et de contraintes de crédit fixées sur le portefeuille obligataire, ce qui a permis de diminuer les impacts de baisse des marchés financiers.

Impact sur la solvabilité :

Spheria Vie étant exempté des calculs prudentiels trimestriels, le ratio de couverture de la structure n'a pas été recalculé au 31 mars 2020. Il le sera sur la base du 30 juin 2020, ce qui permettra de quantifier précisément les impacts de la crise sur Spheria Vie avec plusieurs mois de recul. Le SCR (24,8 M€) n'étant pas couvert au 31 décembre 2019, un plan de rétablissement de la structure est actuellement en cours de mise en œuvre. Harmonie Mutuelle, actionnaire à 99,99996% de Spheria Vie et dont les fonds propres prudentiels atteignent 2 395,0 M€ au 31 mars 2020, s'organise pour effectuer une recapitalisation de sa filiale de manière à renforcer le ratio de solvabilité et le porter à un niveau supérieur à 100% fin 2020.